

**COMMUNE
DE
FEROLLES
45150**

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JUILLET 2019**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 juillet 2019, s'est réuni le vendredi 26 juillet 2019 à 20H, Salle du Conseil, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur David DUPUIS, Maire de Férolles.

Présents : M. BERTRAND L, M. BOITARD J.F., M. FARDEAU B., M. KIM K.M., Mme MARPEAUX J., M.SORET R., Mme THEBAULT S.

Absents excusés : Mme. POPLAIN S. qui a donné pouvoir à M. DUPUIS D., Mme BRILLANT N. qui a donné pouvoir à M. FARDEAU B., Mme JANVRIN AM. qui a donné pouvoir à M. SORET R., Mme MOIZARD D. qui a donné pouvoir à M. BOITARD J.F.

M. BOCQUEZ O., M. DELALOY P., M. LEBOEUF A.

Le quorum étant atteint (article L. 2121-17 du CGCT), le Conseil Municipal peut délibérer.

M. Rémi SORET est nommé Secrétaire de séance.

Le compte rendu du 28 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

COMMUNE

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ DE LA RD 12 À VILLIERS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la décision de lancer une procédure adaptée sur le fondement des dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'étude d'un aménagement de sécurité sur la RD 12 traversant le hameau de Villiers.

La date de limite des offres était fixée au 8 juillet 2019 à 12h00.

7 offres parvenues dans les délais ont été ouvertes et examinées.

Après analyses des propositions et l'application des critères de pondération cités dans le règlement de consultation, le classement des offres s'établit comme suit :

Entreprise	Note valeur technique sur 70	Note prix des prestations sur 30	Note totale sur 100	Classement
GS CONSEILS	55	16	71	5
INCA	70	21	91	1
EMC BTP	55	28	83	3
SAFEGE	63	19	82	4
SOLOGNE INGENIERIE	35	30	65	6
DECID	67	18	85	2
BTM CONSEIL	40	13	53	7

Après présentation par Monsieur le Maire du rapport d'analyse des offres et du rapport du déroulement de la procédure établi en collaboration avec Monsieur BAUDET du service CAP LOIRET du Conseil Départemental, il est proposé à l'assemblée de retenir l'offre la mieux disante à savoir celle de l'entreprise INCA d'un montant de 20 500 € HT soit 24 600 € TTC,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de retenir l'offre la mieux disante après application des critères,
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise INCA pour un montant de 24 600 € T.T.C. et toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU CHEMINEMENT PIÉTON ET DE L'ÉCOULEMENT DES EAUX PLUVIALES SUR TRONÇON DE LA RD 921

Suite aux travaux de la commission en charge des voiries avec la collaboration du service départemental de l'ingénierie des infrastructures routières du Conseil Départemental, il est proposé de réaliser la rénovation du cheminement piéton parallèle à la RD 921 du carrefour de la route de Darvoy au carrefour de la route de Faussature. Il s'agit également de traiter l'écoulement des eaux pluviales par un arasement ponctuel des bas-côtés, la création de grilles avaloirs et de puisards.

Trois entreprises ont été contactées pour établir des devis.

Après présentation par Monsieur le Maire du rapport d'analyse des offres, il est proposé à l'assemblée de retenir l'offre la mieux disante à savoir celle de l'entreprise TVF d'un montant de 27 650,70 € HT soit 33 180,84 € TTC,

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'unanimité des membres présents et représentés décide de retenir l'offre la mieux disante et autorise M le Maire à signer le marché avec l'entreprise TVF pour un montant de 33 180,84 € T.T.C. et toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux seront soutenus financièrement par l'aide du Département dans le cadre du volet 3 ter (Aménagement de sécurité sur route départementale en agglomération).

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ SUR LA RD 712 (ROUTE DE SANDILLON)

Suite aux travaux de la commission en charge des voiries avec la collaboration du service départemental de l'ingénierie des infrastructures routières du Conseil Départemental, il est proposé la mise en place de deux cousins lyonnais en amont et en aval du carrefour de la route de Sandillon et de la route de Faussature afin de contraindre la vitesse des véhicules à l'approche du commerce et des écoles.

Trois entreprises ont été contactées pour établir des devis.

Après présentation par Monsieur le Maire du rapport d'analyse des offres, il est proposé à l'assemblée de retenir l'offre la mieux disante à savoir celle des entreprises TVF et ECOSIGN pour les montants respectifs de 7 395,70 € HT (8 874,84 € TTC) et 4 180,70 € HT (5 016,84 € TTC).

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'unanimité des membres présents et représentés décide de retenir l'offre la mieux disante et autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec les entreprises TVF et ECOSIGN pour un montant global de 13 891,68 € T.T.C. et toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux seront également soutenus financièrement par l'aide du Département dans le cadre du volet 3 ter (Aménagement de sécurité sur route départementale en agglomération).

EAU POTABLE

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DE VANNES DE SECTORISATION SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

Sur conseil de la commission en charge des travaux concernant l'entretien du réseau d'eau potable, il est proposé d'engager des travaux pour le changement de 9 vannes de sectorisation défectueuses et le remplacement d'une ventouse de purge située au lieu dît « le Martroi ».

Trois entreprises ont été contactées pour établir des devis.

Après présentation par Monsieur le Maire du rapport d'analyse des offres, il est proposé à l'assemblée de retenir l'offre la mieux disante à savoir celle de l'entreprise COLAS d'un montant de 14 490 € HT soit 17 388 € TTC,

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'unanimité des membres présents et représentés décide de retenir l'offre la mieux disante et autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise COLAS pour un montant de 17 388 € T.T.C. et toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux.

AFFAIRES DIVERSES

- À la suite de la dissolution du Pays Sologne Val Sud, la commune de Férolles percevra un solde de trésorerie de 1829,14 € à inscrire au budget 2020.
- Le rapport 2018 du SPANC (Service Public d'Assainissement Collectif) de la Communauté de Communes des Loges est présenté à l'assemblée qui prend acte.
- Dans le cadre de l'aménagement pour un accès sécurisé des élèves de l'école élémentaire, le conseil municipal retient, à l'unanimité, la proposition de la société « Florian BRINON » pour l'installation de nouvelles clôtures et du reprofilage de la cour maternelle pour un montant de 6 279 € TTC.

- Monsieur le Maire donne lecture des courriers de remerciements pour l'attribution des subventions communales 2019 : Comité des fêtes, Amicale des cheveux blancs, FNACA, Association des parents d'élèves Férolles- Ouvrouer les champs.
- Monsieur le Maire propose de s'associer à la démarche collective visant à interpeller les services de l'Etat sur les fermetures annoncées des différentes trésoreries du Loiret. Ainsi, à horizon 2022, la Commune de Férolles sera rattachée au service de gestion comptable de Meung sur Loire. Cet éloignement des services des finances publiques pénalisera les collectivités et les administrés pour un traitement équitable des dossiers fiscaux.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur BERTRAND fait part du déroulement du festival « Faîtes du foin ! » organisé par la municipalité. Les nombreuses activités, l'ambiance musicale et le travail des bénévoles ont su ravir des spectateurs toujours plus nombreux à ce rendez vous estival sur notre commune.
- Madame MARPEAUX fait part du dysfonctionnement de l'éclairage du bâtiment de l'ancien logement de l'école. Le réglage de la sensibilité des détecteurs semble être la cause de ce problème.
- Monsieur le Maire remercie les agents du service technique en charge de l'entretien du fleurissement qui contribue à la qualité de vie de notre village.



INFORMATION IMPORTANTE

Le secrétariat de la mairie de Férolles n'est plus habilité à recevoir les règlements pour les factures d'eau, d'assainissement et de cantine.

Merci de vous reporter sur les modalités de règlements indiquées sur vos factures.

Merci de votre compréhension